



Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés
BP 583
36019 CHATEAUROUX Cedex

Nos réf. :
86 / P74

Objet :
Lettre ouverte pour la continuité écologique et la sauvegarde des cours d'eau

Châteauroux, le 22 juillet 2022

Monsieur le Préfet,

Depuis le 10 juillet dernier, le délai accordé aux propriétaires de barrage(s) sur cours d'eau classés en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement est terminé.

Réglementairement, et même si cette réglementation s'est largement assouplie pour certains moulins, la continuité écologique reste toujours une obligation légale exigible pour de nombreux sites. Ces obstacles sont donc sensés aujourd'hui assumer la libre circulation piscicole et sédimentaire, sauf à être en situation irrégulière et répressible.

L'ensemble de ces ouvrages hydrauliques est connu, certains de longue date, ils ont même été hiérarchisés selon leur impact et leur localisation sur des axes prioritaires (objectif 2% d'aloise sur l'axe Creuse, campagne pour « la continuité apaisée »).

Monsieur le Préfet, il vous appartient désormais de recontacter l'ensemble des propriétaires concernés, peut-être de les réunir, avec leurs associations, mais aussi avec les Offices notariaux et les autres structures gestionnaires de cours d'eau, pour rappeler cet état de fait et les responsabilités de chacun. Il vous appartient également de vérifier la bonne ou la non-conformité de ces différents barrages.

Nous attendons de vos services l'application d'une réglementation mise en sommeil depuis 10 ans, délai qui a été très préjudiciable pour le milieu aquatique, et nous ne saurions attendre des années supplémentaires.

**Fédération de l'Indre pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

19 Rue des Etats-Unis - 36000 Châteauroux
Tél : 02.54.34.59.69 - Fax : 02.54.27.19.01
Courriel : fede.peche.indre@wanadoo.fr
Site : www.peche36.fr

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération nos attentes, il y a urgence à sauver les derniers saumons de la Creuse, ainsi qu'une des principales populations européennes de lamproies marines, sans oublier les aloses et les anguilles. De même pour les Listes 2 situées en têtes de bassin versant, il importe de restaurer la continuité écologique pour sauver les dernières populations de truite fario.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très respectueuse.

Le Président de la Fédération

Patrick LÉGER



Copie à :

- DDT 36
- OFB 36
- LOGRAMI
- Syndicats GEMAPI
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- SAGE Cher et SAGE Creuse
- AAPPMA 36
- Médias et réseaux